



Rupture service FAI et mise en danger patients (médecin)

Par **Tomtom67**, le **06/05/2023** à **12:10**

Bonjour,

Je suis membre d'un cabinet médical de 4 médecins (soit environ 5000 patients) et nous avons été privés sans raison de notre accès à internet et téléphone pendant 7 jours en janvier 2023.

Après de multiples sollicitations quotidiennes du SAV qui a évoqué un écrasement à tort de la ligne, et l'envoi de 3 courriers recommandés dont une mise en demeure de rétablissement de la ligne, restés sans réponse, nous n'avons eu de solution de repli pour le téléphone que 7 jours après le début de la panne (transfert d'appel sur un portable que nous sommes procurés nous même) et n'avons jamais eu de solution technique à l'absence de connexion à internet (Hotspot gentillement prêté par une boutique Orange).

Nous avons été injoignables au cabinet médical pendant 7 jours ce qui a représenté une mise en danger de certains de nos patients fragiles.

Par ailleurs, notre activité et donc nos chiffres d'affaires ont été négativement impactés par cette indisponibilité du téléphone.

Ma question est simple : pensez vous qu'avec ces éléments, nous pouvons assigner en justice l'opérateur qui n'est autre qu'Orange Pro pour demander une compensation du préjudice subit ?

Merci pour votre aide.

Cordialement.

Thomas